

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 octobre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 26

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45

Etaient absents : Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Création d'un poste de chargé de mission Artisanat et Commerce

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu les lois n°84-53 et 87-529 des 26 Janvier 1984 et 13 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Considérant que, par délibération du 14 février 2018, la Ville de Tulle a intégré le programme Action Cœur de Ville et la Ville travaille, dans le cadre de ce dispositif, avec Tulle Agglo à la revitalisation du territoire,
- Considérant que, par délibération du 18 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé la convention cadre pluriannuelle relative à l'engagement de la Ville dans le programme Action cœur de ville, ladite convention comprenant un volet relatif à la redynamisation du tissu économique et notamment des actions de revitalisation économique du centre-ville,

- Considérant que, dans ce contexte, la collectivité a recruté le 13 janvier 2021, dans le cadre d'un contrat de projet, un manager de commerce rattaché dans l'organigramme au responsable de la Direction Aménagement Urbain et Cadre de Vie,
- Considérant que ce contrat a été renouvelé à compter du 13 janvier 2022 pour une durée de 4 ans,
- Considérant qu'il convient, la Ville de Tulle souhaitant maintenir une politique spécifique de l'artisanat et du commerce, de confier cette mission à un chargé de mission,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Approuve la création d'un poste de chargé de mission artisanat et commerce à compter du 13 janvier 2026.

2- Procède au recrutement de cet agent par voie contractuelle sur la base de l'article 332-8-2 du titre III section I du Code de la Fonction Publique, pour une durée de 3 ans à compter du 13 janvier 2026 et de le rémunérer à temps complet sur la base du 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial (IB 444 / IM 395), rémunération à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire institué par la collectivité.

3 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

4 - Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



La secrétaire de séance

Sandy LACROIX

Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

09 OCT. 2025

09 OCT. 2025

D26 - 07/10/2025